

LE BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXXII

LEVIS — OCTOBRE 1926

No 10

UNE PAGE DE L'HISTOIRE DE LAPRAIRIE

Le hasard nous a mis sous la main un document qui peut intéresser ceux qui s'occupent de l'histoire de Laprairie et de Saint-Lambert.

L'on sait qu'à partir de 1667, les PP. Jésuites, seigneurs de Laprairie, distribuèrent une quarantaine de terres à autant de colons. L'on assure, également, qu'en 1687, un fort en bois fut élevé dans les environs du saut Saint-Louis ainsi qu'une première église en bois.

Par le document que nous trouvons dans les archives de Montréal et dont nous allons donner une transcription littérale, il semblerait qu'à l'hiver de 1689-1690, on chercha à ériger un fort dans une autre localité que celui qui existait déjà depuis 1687.

Après le massacre de Lachine, au mois d'août 1689, la terreur des Iroquois fut si grande chez les agriculteurs, que dans l'île de Montréal, nombre de colons abandonnèrent momentanément leurs demeures rurales et se construisirent des logements à l'intérieur de l'enceinte de Ville-Marie.

Les colons de la rive sud durent également chercher à se protéger mieux qu'ils n'avaient fait jusqu'alors et ce doit être à la suite de leurs pourparlers que l'acte suivant fut rédigé.

Dressé sous seing privé, il fut déposé plus tard, comme minute dans le greffe du notaire Antoine Adhémar.

Emplact pour fr un village à la prairie St-Lambert par pierre Roy le 5e febvrier 1690.

Pardevant les témoins subsignés furent presents le nommé pierre Roy qui de bonne volonté a déclaré et consenty que le village de la prairie St-Lambert seroit situé et basty sur la terre a luy consédée par messieurs les Seigneurs de lad. coste au lieu qui a esté choisy par lesd habitans a condition que led pierre Roy apres la guerre finie sera en droit de faire estimer lad terre occupée par led village et contraindre les habitans a luy payer la somme que lad terre pourra estre estimée par des expers assez connoissants pour cest effet que lesd.

habitants soit obligez de luy en rien payer jusques a se que la guerre soit terminée. En outre, il permet a tous ceux qui auront baty sur lad terre au cas que led village change lieu par le consentement des puissances d'emporter leurs batiments et non la fortification qui a esté faite par ordre du Roy. Ensuite les dits habitants on demandé sy en cas led pierre Roy nocupait pas toute sa grange ny ses etables il leur seroit permis dy refugier leurs grains et leurs bestiaux le tout conclud et arrêté en presence de Messieurs de beauvais officiers commandé pour faire faire led village des Sieurs de catalongne et Mondion qui ont signé avec les habitans qui ont seu escrire et les autres ont fait une marque a la marge qui fust fait a St-Lambert le vingt et cinquieme jour de fevrier mille six cent quatre vingt dix.

(Signé) Le gardeur de beauvais
de Mondyon
" X
" D. Catalosgne
" Eustache dumay
" charel diel
" ian patenote

x x x

Qu'advint-il ensuite ? Un village fortifié fut-il érigé sur la terre de Pierre Roy ? En pourrait-on fixer l'emplacement exact ? Voilà des questions qu'il serait à propos de résoudre et auxquelles on pourrait répondre dans le *Bulletin*, pour le bénéfice des chercheurs futurs.

E.-Z. MASSICOTTE